

RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

1,24%

Rapport de gestion 2014



CCPMA PRÉVOYANCE



Le régime 1,24 % en 2014

CHIFFRES CLÉS

5 090

entreprises adhérentes

122,6 M€

de cotisations

40 M€

de prestations versées

273 905

cotisants

Sommaire

- | | |
|---|--|
| 3 Préambule | 6 La gestion financière du régime : le rendement 2014 ressort à nouveau parmi les meilleurs du marché |
| 4 AGRICA, l'expert retraite au service des salariés et des retraités du monde agricole | 8 Le compte de résultat 2014 |
| 5 Le régime 1,24 %, une solution complète et souple | 9 Commentaires sur les comptes |
| | 10 Chiffres clés Groupe AGRICA |

Le régime de retraite supplémentaire 1,24 %

La situation financière des régimes de retraite a entraîné des réformes successives au cours de la dernière décennie. Ceci a considérablement renforcé le rôle et l'importance de la retraite supplémentaire en France.

En effet, face au recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite et à la baisse du taux de remplacement, la retraite supplémentaire se positionne désormais comme le complément naturel et indispensable des régimes obligatoires.

Le régime de retraite supplémentaire de CCPMA PRÉVOYANCE permet d'apporter une réponse de premier choix à ces problématiques et d'envisager sa retraite avec sérénité en se constituant un capital alliant performance et sécurité.

Ainsi, en 2014, le régime 1,24 % a conforté ses résultats techniques et financiers en affichant un **rendement net de frais de gestion de 3,30 %**, auquel vient s'ajouter une **revalorisation exceptionnelle de 1,20 %**. Celle-ci s'applique sur l'épargne acquise en 2013 et 2014.

De plus, les sommes versées sont investies sur un fonds en euros. Elles sont garanties et les intérêts générés chaque année sont définitivement acquis.

Plus que jamais, le régime de retraite supplémentaire de CCPMA PRÉVOYANCE est donc un **atout incontournable pour la retraite de demain.**

Le présent rapport expose le fonctionnement du régime 1,24 %, ses évolutions, sa politique financière et son compte de résultat.



AGRICA, l'expert retraite au service des salariés et des retraités du monde agricole

> **Le Groupe AGRICA est aujourd'hui l'un des principaux acteurs de la protection sociale complémentaire** en matière de retraite supplémentaire. Fort de sa gestion paritaire reposant sur une prise de décision commune entre représentants des salariés et des employeurs, AGRICA développe et fait évoluer ses solutions au quotidien.

UNE GESTION PARITAIRE

Le paritarisme fait partie des valeurs fondatrices du Groupe AGRICA. La politique de concertation et de dialogue entre les salariés et les employeurs mise en œuvre par le groupe se traduit par des décisions collectives équilibrées dans l'intérêt de tous avec une vision sur le long terme.

UN SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE ET SUPPLÉMENTAIRE

Le Groupe AGRICA, qui assure la gestion de la retraite complémentaire des salariés du secteur agricole, propose aux entreprises et aux salariés une gamme de produits d'épargne retraite spécialement étudiés pour eux, afin d'aider chacun à améliorer le niveau de sa retraite. Le régime 1,24 % est la solution de retraite supplémentaire de CCPMA PRÉVOYANCE.

LES TROIS COMPOSANTES DE LA RETRAITE DU MONDE AGRICOLE

RETRAITE DE BASE OBLIGATOIRE
Mutualité sociale agricole (MSA)

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE

AGRICA
• CAMARCA (Institution Arrco)
• ARA (Institution Agirc)

RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

AGRICA
• Retraite supplémentaire CCPMA PRÉVOYANCE et CPCEA
• Plans d'épargne collective pour la retraite PERCO/PERCOI

DES AVANTAGES POUR LE SALARIÉ TOUT AU LONG DE LA VIE DU CONTRAT

La retraite supplémentaire de CCPMA PRÉVOYANCE permet d'améliorer les revenus de retraite par la constitution d'une épargne qui sera transformée en rente lors du départ à la retraite

● Une épargne garantie

Le capital est constitué des cotisations collectives, partagées entre l'entreprise et le salarié, et des versements individuels facultatifs. Ces sommes nettes de frais sont investies sur un fonds en euros : elles sont garanties et les intérêts générés chaque année sont définitivement acquis. Le fonds est géré en respectant les règles prudentielles sur ce type de contrat.

● Possibilité d'améliorer ses futurs revenus de retraite en effectuant des versements individuels facultatifs

La réforme des retraites de novembre 2010 autorise désormais les versements individuels facultatifs sur les contrats article 83. Le Groupe AGRICA est l'un des premiers acteurs à avoir mis en place ce dispositif. Ces versements ont remporté un succès auprès des participants. Succès qui ne cesse de croître, répondant ainsi au fort besoin des participants d'améliorer leur épargne retraite.

À NOTER

Depuis novembre 2014, les salariés ont la possibilité d'effectuer des versements individuels facultatifs sur leur compte épargne retraite en se connectant sur leur espace personnel sur le site www.groupagric.com

● Des frais limités

Les frais du régime figurent parmi les plus bas du marché, avec 1,50 % sur les versements et 0,20 % sur l'encours.

● Un régime solidaire

Des droits gratuits sont attribués aux salariés en situation de chômage qui étaient affiliés depuis plus de 5 ans et aux salariés en arrêt de travail de plus de 90 jours.

● Une rente au choix et revalorisée tous les ans

Lors du départ à la retraite, le salarié a le choix entre une rente non réversible ou réversible à 60 % au profit du conjoint ou à défaut du concubin (sous conditions). Le montant de la rente est fixé au moment du départ à la retraite. Il dépend du montant de l'épargne acquise, de l'âge du participant et de celui de son conjoint (dans le cas d'une rente réversible). Cette rente est revalorisée chaque année selon un taux décidé en Conseil d'administration.

● Une information claire et régulière

Un relevé de compte individuel est adressé chaque année en octobre aux salariés affiliés pour leur indiquer le montant de l'épargne acquise ainsi qu'une estimation de leur rente selon deux hypothèses d'âge de départ à la retraite : 62 et 67 ans. De plus, les salariés peuvent retrouver à tout moment leur relevé de situation en se connectant à leur espace personnel sur le site www.groupagric.com.

LE RÉGIME 1,24 %, UNE SOLUTION COMPLÈTE ET SOUPLE

Aujourd'hui, grâce au régime 1,24 % de CCPMA PRÉVOYANCE, près de 274 000 salariés bénéficient d'un outil performant pour préparer leur retraite. Ce régime, qui relève de l'article 83 du Code général des impôts, bénéficie d'un cadre fiscal avantageux pour l'entreprise comme pour le salarié.

UN CONTRAT FLEXIBLE

QUI PERMET D'ÉPARGNER
PROGRESSIVEMENT
ET À SON RYTHME



1 UN SOCLE DE BASE : le régime 1,24 %

Le régime 1,24 % est une solution d'épargne alimentée par une cotisation fixe de 1,24 % prélevée sur les tranches A, B et C du salaire, partagée entre employeur et salarié. Le régime s'applique à l'ensemble du personnel.

2 UNE OFFRE OPTIONNELLE COMPLÉMENTAIRE : un renforcement au choix de l'entreprise

Le contrat optionnel permet de renforcer l'épargne collective en s'adaptant au besoin de chaque entreprise : celle-ci choisit librement les catégories de salariés couvertes, le taux de cotisation et sa répartition entre employeur et salarié. Ce taux de cotisation optionnel vient s'ajouter à la cotisation de 1,24 % du socle de base.

3 LES VERSEMENTS INDIVIDUELS FACULTATIFS : un renforcement au choix du salarié

Cette disposition permet aux salariés de renforcer leurs revenus à la retraite en effectuant des versements individuels facultatifs, à leur rythme, sur leur compte individuel du « régime 1,24 % ». Ces versements peuvent prendre la forme de versements libres⁽¹⁾, programmés⁽²⁾ ou encore de jours de repos non pris⁽³⁾ (issus ou non d'un Compte Épargne Temps). Les salariés bénéficient d'avantages fiscaux puisque les versements sont déductibles du revenu imposable (sous certaines limites).

(1) À partir de 150 €. (2) Périodicités mensuelle (minimum 15 €), trimestrielle (minimum de 45 €), semestrielle (minimum 90 €) ou annuelle (minimum 180 €). (3) Dans la limite de 10 jours pour les jours issus du CET et 5 jours pour les jours hors CET.

La gestion financière du régime : le rendement 2014 ressort à nouveau parmi les meilleurs du marché

➤ **La politique de gestion financière**, mise en place avec les partenaires sociaux, s'attache à remplir deux objectifs principaux : la sécurité des fonds gérés et l'obtention d'un rendement annuel de bon niveau.

UNE STRATÉGIE QUI PORTE SES FRUITS

Depuis la création du régime en 1997, la gestion financière s'efforce de concilier sécurité et rendement. Les orientations de gestion sont décidées par le Conseil d'administration paritaire et révisées annuellement en fonction du contexte économique et financier.

À fin 2014, l'allocation stratégique d'actif comportait 75 % d'obligations, 20 % d'actions et 5 % d'immobilier.

Le régime 1,24 % de CCPMA PRÉVOYANCE est un fonds en euros, à savoir qu'il garantit le capital et le rendement annuel une fois versé.

UNE GESTION SUR MESURE

La gestion financière est entièrement déléguée à des professionnels de la gestion d'actifs :

- **la gestion obligataire** est composée principalement de titres d'État et d'entreprises de la zone Euro et est confiée à une société de gestion de portefeuille réputée du monde agricole, AMUNDI ;

- **la gestion actions** se fait exclusivement par la sélection d'OPCVM, mission réalisée par la société de gestion de portefeuille du groupe, AGRICA ÉPARGNE. Une grande partie des fonds sélectionnés repose sur

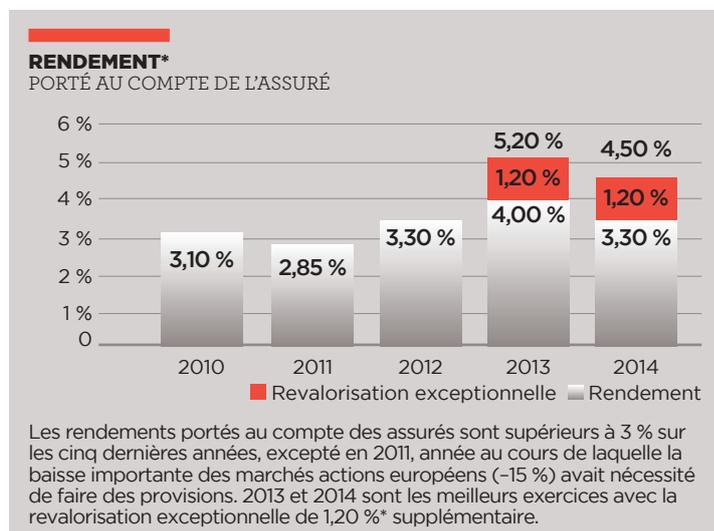
des actions cotées de l'OCDE, et plus particulièrement sur la zone Euro. Cependant, une part ajustable est laissée à des investissements de diversification afin de profiter au mieux des opportunités de marché ;

- **la gestion immobilière** repose sur des actifs diversifiés (habitations et bureaux) localisés principalement sur Paris avec de bonnes perspectives de valorisation.

BILAN 2014 DE LA GESTION DES ACTIFS DU RÉGIME

L'année 2014 aura été globalement positive sur les marchés actions même si l'Europe a dû se contenter d'une petite hausse (+2,30 % pour le marché français) comparativement au marché US qui progresse sur l'exercice de 11,40 %. Le marché obligataire de la zone Euro a connu, quant à lui, une baisse des taux à l'émission sans précédent sur tous les pays ; le taux de l'emprunt d'État français à 10 ans est passé de 2,38 % au 31/12/2013 à 0,83 % au 31/12/2014. Cela a entraîné une valorisation des actifs obligataires sur la période mais n'a pas entraîné de dilution du rendement obligataire du portefeuille grâce à une politique sélective sur le choix de renouvellement des titres. Les actifs immobiliers se sont également bien tenus.

- **Sur l'exercice 2014, le rendement financier brut du régime** ressort à 3,80 % soit **un taux net de 3,30 %* versé** sur le compte des assurés. À titre de comparaison, la moyenne des fonds en euros sur le marché est de 2,50 % en 2014 (source : Fédération française des sociétés d'assurance). L'écart entre le rendement brut et le rendement net vient alimenter, d'une part, le fonds de solidarité qui permet l'attribution de droits gratuits aux assurés en longue maladie ou au chômage et, d'autre part, rémunère la gestion financière à 0,20 % des encours, soit un des taux les plus bas du marché. À ce rendement net s'est ajoutée une **revalorisation exceptionnelle** décidée par le Conseil d'administration, **issue de la distribution d'une partie de la provision pour participation aux bénéfices pour 1,20 %***. Ainsi le **taux** porté aux comptes des assurés pour 2014 **s'élève à 4,50 %***.



*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



● **Sur le portefeuille obligataire**, la gestion a continué de privilégier un équilibre entre les titres d'État et les titres des entreprises de la zone Euro, tout en limitant les positions sur les États les plus fragiles. En outre, le gestionnaire financier a su saisir des opportunités pour maintenir le taux de rendement du portefeuille obligataire au niveau de l'exercice précédent.

● La surallocation **de la poche actions** a diminué au cours de l'année, passant de 24 % en début de période à 22 % à fin décembre 2014. Ceci a permis au portefeuille de profiter de la croissance plus importante des valorisations sur les marchés de taux par rapport aux marchés actions. En outre, des plus-values latentes sur la poche actions ont pu être réalisées tout en conservant le matelas de sécurité nécessaire pour absorber la volatilité de ces marchés.

● **Le portefeuille immobilier du régime** n'a pas subi de modification sur l'exercice (ni achats, ni ventes) et son évaluation a progressé de 4,50 % en 2014. Dans un contexte de croissance annuelle des actifs sous gestion, l'objectif est de maintenir le poids de cette classe d'actif par de nouveaux achats dont l'un a pu être réalisé début 2015.

● **Le fonds des retraités** est géré dans un mandat spécifique afin de tenir compte d'un horizon plus court de gestion. Les résultats financiers de ce fonds ont permis aux retraités de bénéficier d'une revalorisation de leur rente de 2,70 % au 1^{er} janvier 2015 en tenant compte du taux technique utilisé lors de la conversion en rente (1,25 %). Ils ont ainsi bénéficié **d'un rendement global de 4 % en 2014**, à comparer à l'inflation sur l'année de 0,40 %.

PERSPECTIVES POUR 2015

L'année 2014 a largement déjoué nos pronostics, les taux ayant poursuivi et amplifié leur mouvement de baisse alors que la reprise de la croissance n'a pas été au rendez-vous. 2015 pourrait être l'année au cours de laquelle nos prévisions d'hier vont se concrétiser. Il semble en effet que l'amélioration de la conjoncture sera amplifiée par la baisse des prix du pétrole et des matières premières mais aussi par le faible niveau des

taux, largement imputable aux banques centrales et à leur politique accommodante.

Par ailleurs, la zone Euro sera favorisée par la baisse de l'euro face au dollar US. L'ensemble de ces éléments qui ont marqué le second semestre 2014 devrait être profitable pour les entreprises et tout particulièrement pour celles de la zone Euro. **2015 pourrait être une année « actions ».**

Concernant les marchés obligataires, la confirmation de la croissance et l'arrêt de la baisse des prix du pétrole pourraient conduire les autorités monétaires américaines à engager la normalisation de leur politique et à s'engager dans la hausse des taux.

Nos prévisions vont vers une **année financière qui pourrait être médiocre pour les marchés obligataires** avec, malgré tout, le maintien des taux à un niveau toujours historiquement faible les liquidités restant toujours abondantes sur les marchés. En revanche, nous attendons des marchés actions, et tout particulièrement des marchés de la zone Euro, des performances positives.

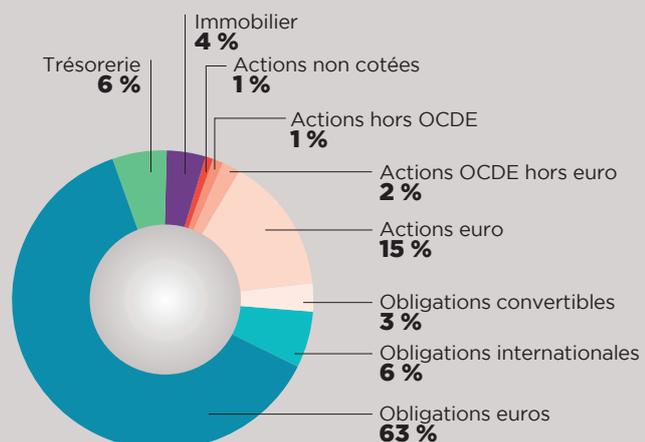
Pour les marchés immobiliers, il nous semble que la baisse des valorisations pourrait se poursuivre de manière modérée, la rentabilité de ces placements de long terme restant particulièrement attrayante.



EN 2015,
LE GROUPE
AGRICA SE VOIT
RÉCOMPENSÉ
POUR SON
OPTIMISATION
DE LA
PERFORMANCE
DU RÉGIME
DE RETRAITE
SUPPLÉMENTAIRE
1,24 %.

STRUCTURE

DU PORTEFEUILLE DU RÉGIME AU 31/12/2014



Le compte de résultat

2014

COMPTE TECHNIQUE

(En millions d'euros)

	2014	2013
1 Cotisations brutes (détail en annexe A)	122,6	120,7
2 Résultat financier	64,9	69,0
Autres produits techniques	1,4	0,00
3 Charges des sinistres : prestations et frais payés	- 40,0	- 46,4
4 Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 143,7	- 138,4
5 Frais d'acquisition et d'administration	- 3,2	- 3,0
6 Autres charges techniques	- 2,0	- 1,9
RÉSULTAT	0,0	0,0

DÉTAIL ET CHIFFRES CLÉS DU RÉGIME

(En millions d'euros)

	2014	2013
1 Annexe A		
Cotisations	122,6	120,7
> Frais de gestion sur cotisations	- 1,8	- 1,8
Cotisations nettes	120,8	118,9
2 Annexe B		
Résultat financier brut	64,9	69,0
> Frais de gestion sur encours	- 3,2	- 2,9
> Boni ou mali (frais réels/frais prélevés)	- 0,3	0,1
Résultat net à répartir	61,4	66,2
<i>Répartition</i>		
> Aux comptes des retraités	2,4	2,2
> Au fonds de solidarité	3,0	3,2
> Aux comptes des actifs	56,0	60,8
3 Annexe C		
Charges des sinistres : prestations et frais payés	- 40,0	- 46,4
Dont frais de gestion sur prestations	0,2	0,7
Prestations nettes	- 39,8	- 45,7
<i>Répartition</i>		
> Rentes	- 2,3	- 1,8
> Versements uniques	- 37,5	- 43,9

Commentaires sur les comptes

1 Les cotisations brutes du régime 1,24 % (encaissées ou à recevoir des entreprises) atteignent 122,6 M€ bruts en 2014, en croissance de 1,50 %. Cette évolution est permise notamment par le développement des versements individuels. Après prélèvement de 1,8 M€ au titre des frais de gestion (1,50 % des cotisations), **les cotisations nettes, portées aux comptes des actifs, s'élèvent en 2014 à 120,8 M€.**

2 **Le résultat financier est de 64,9 M€ en 2014, en diminution de 5,90 %.**

Il provient des produits des placements (revenus, profits sur réalisations) qui s'élèvent à 73,1 M€ et desquels sont soustraites les charges de placements de 8,1 M€ (frais de gestion, dotations aux amortissements et provisions, pertes sur réalisations).

Le rendement comptable des placements qui en résulte s'établit à 3,80 % permettant de verser **3,30 % sur le compte des actifs.**

Un versement exceptionnel prélevé sur la provision pour participation bénéficiaire permet de porter une rémunération supplémentaire exceptionnelle de 1,20 %.

Le fonds des retraités a été revalorisé de 4 % dont 1,25 % au titre du taux d'intérêt technique pour les dernières liquidations, ce qui a permis une revalorisation des rentes de 2,70 % au 1^{er} janvier 2015. Les frais de gestion sur encours viennent en déduction de ce résultat brut ce qui se traduit par un **résultat net de 61,4 M€** réparti comme suit :

- 2,4 M€ aux comptes des retraités;
- 3 M€ au fonds de solidarité des chômeurs et malades;
- 56 M€ aux comptes des actifs.

3 **Les prestations versées (en rente ou en capital) s'élèvent à 40 M€.**

Ce montant est minoré par les frais de gestion sur les montants de rente versés qui s'élèvent à 0,2 M€. Ainsi les prestations nettes versées en 2014 sont de 39,8 M€.

Elles sont majoritairement versées sous forme d'un capital pour 37,5 M€. Le reste est versé sous forme de rente soit 2,30 M€. La faible proportion de versement sous forme de rente s'explique par la récence du régime (l'épargne acquise doit être suffisante pour générer une rente minimale de 480 € par an).

4 **Les charges des provisions d'assurance vie sont, en 2014, de 143,7 M€.**

Elles correspondent aux inscriptions de droits pour les participants actifs et retraités.

Les frais de gestion et autres charges techniques du régime sont de 5,4 M€ et se ventilent comme suit :

- **5** frais d'acquisition et d'administration (fonctions commerciales, gestion des cotisations...) pour un montant de 3,2 M€;
- **6** autres charges techniques (fonctions supports, contributions, taxes, dotation aux réserves...) pour 2 M€;
- frais de gestion des sinistres (instructions des dossiers retraite) de 0,2 M€.

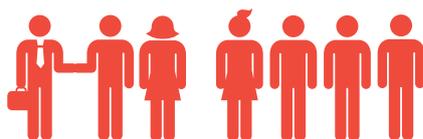
Ces frais sont couverts à hauteur de 5,1 M€ par les prélèvements de 1,50 % sur les cotisations, de 0,20 % sur l'encours et de 3 % sur les rentes versées.

Le Groupe **AGRICA**

CHIFFRES CLÉS



171 000
entreprises
adhérentes



1,58 MILLION
de salariés protégés



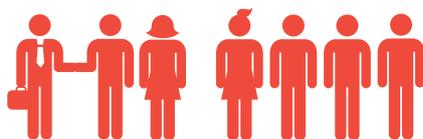
726 000
retraités
protégés

La retraite **supplémentaire**

CHIFFRES CLÉS



151 millions
d'euros de chiffre
d'affaires



328 000
salariés cotisants



2,67 milliards
d'euros
d'encours

GROUPE AGRICA

21, rue de la Bienfaisance
75382 Paris Cedex 08

Tél.: 01 71 21 00 00
Fax: 01 71 21 00 01

www.groupagric.com